



Achat ou fusion de fonds pour jonction

Merci de nous faire parvenir votre dossier par courrier, accompagné des pièces mentionnées ci-dessous :

Chambre de Commerce et d'Industrie – Centre de Formalités des Entreprises
2, avenue de la Préfecture – CS 64204
35042 RENNES Cedex

- ✓ <<<Imprimé M2>>> rempli et signé en original sur les 3 feuillets ou **si vous souhaitez être accompagné dans votre formalité, allez sur notre site : <<<www.cfenet.fr>>>**
- ✓ Extrait **K Bis** ou copie
- ✓ Pouvoir signé en original s'il y a lieu

Si achat de fonds

- ✓ Copie de l'acte de cession du fonds
- ✓ Attestation de parution dans un journal d'annonces légales, ou copie de celui-ci
- ✓ Chèque de **214.57 €** libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes

Si achat de fonds en liquidation judiciaire

- ✓ Copie du jugement ou de l'acte
- ✓ Chèque de **214.57 €** libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes

Si achat de droit au bail ou achat de clientèle ou de licence IV

- ✓ Copie de l'acte
- ✓ Chèque de **74.31 €** libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes

Si fusion

- ✓ Copie du traité de fusion
- ✓ Attestation de parution dans le journal d'annonces légales ou copie de celui-ci
- ✓ Chèque de **74.31 €** à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes

FORMALITE A TRANSMETTRE PAR COURRIER AU CFE A PARTIR DE LA DATE D'EFFET